



SOCOTEC BELGIUM ASBL

SOCOTEC

Domenico

7976

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport: 23./.16.10.40./03			
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique Type d'habitation : maison di appartement cautres : Contrôle périodique			
Demandeur: Cepticher Sephine			
Personne sur place: code EAN de l'installation : MC Adresse de la visite : Allen de Reve LANGE 77 4516 Je Hans 7			
Adresse de la visite: Alene Rane LANGO 77-4810 Je HANGT			
Date de visite : Loft Date d'émission : Loft Charles Références client : Loft Charles Loft Charl			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🔯 276 bis et dérogations 🍱 271 bis 🗅 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation ✓ Protection générale du branchement ∴ A □3N400 V □3x230V □2x230V ✓ 1N400V Nombre de tableaux : nombre de circuits terminaux :			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	uorog.
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement de	s dispositifs		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé	- 3		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et d continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	e Ia		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	7		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équiper	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équiper Manquements / Notes :	nent individuel de l'agent So	OCOTEC BELGIUM	l asbl.
* Absence de plan électique de l'installation			
DESCRIPTION OF A STREET AS A STREET OF A STREET AS A S	ar s, r is essent a result sec		
54 DESCRIPTION OF A SECRETAR A SECRETAR AS SECURIOR OF SECURIOR AS	OF C S S S S S S S S S S S S S S S S S S	NO 18 N - 10 AMERICAN NO 10	Ι
<u>Conclusion</u> :			AP
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le dèlai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité de au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception: Nom et visa du demandeur pour réception:			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.			
	Nom et visa du demandeur pour réception :		
CUFFARO	www.certiareen.he		V8

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2